

SAEM Compagnie des Pyrénées

Conseil d'Administration

27/05/2021

Ordre du jour

- Constatation de la réalisation d'augmentation de capital validée par l'Assemblée Générale Mixte du 03 mai 2021 suivant délégation de pouvoir donné au Conseil d'Administration ; Modification corrélative des statuts ;
- Point sur le recours engagé par la SAEM à l'encontre de l'avenant à la DSP sur la Commune de SAINT LARY - SOULAN ;
- Pouvoirs en vue des formalités ;
- Questions diverses.

SAEM Compagnie des Pyrénées

Constatation de la réalisation d'augmentation de capital validée
par l'Assemblée Générale Mixte du 03 mai 2021 suivant
délégation de pouvoir donné au Conseil d'Administration

Modification corrélative des statuts

Modification des statuts

« TITRE DEUXIEME : CAPITAL SOCIAL – ACTIONS »

Par délibérations de l'assemblée générale mixte en date du 3 mai 2021, le capital social a été augmenté de la somme de 670.000 euros pour être porté de 3.852.300 euros à 4.522.300 euros par émission de 6.700 actions nouvelles de valeur nominale de 100 euros, souscrites et libérées en totalité par le Département des Hautes Pyrénées, le Département de l'Ariège et le Département des Pyrénées Orientales, ainsi que par la Région Nouvelle Aquitaine.

Article 6.2. : Capital social

Le capital social est fixé à ~~3.852.300~~ 4.522.300 euros.

Il est divisé en ~~38.523~~ 45.223 actions ordinaires de 100 euros de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie.

En application des dispositions des articles L 1522-1 et L 1522-2 du Code général des collectivités territoriales, 50% au moins et 85% au plus du capital social appartiennent à des collectivités territoriales ou groupements de collectivités territoriales.

Le capital pourra être augmenté ou réduit dans les conditions prévues à l'article 7 ci-dessous. »

SAEM Compagnie des Pyrénées

Point sur le recours engagé par la SAEM à l'encontre de l'avenant à
la DSP sur la Commune de SAINT LARY - SOULAN

Questions diverses